

INTRODUCTION

Le Groupe de travail Faune invasive a pour but de coordonner les actions relatives aux animaux exotiques envahissants en région Centre-Val de Loire via l'animation d'un réseau d'acteurs.

Dans le cadre de la relance du Groupe de travail, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, animateur du groupe, a souhaité réaliser une enquête afin de faire un état des lieux de la situation sur la faune invasive et recueillir les attentes et les besoins des acteurs. Cette enquête a pour but de monter une stratégie régionale, déclinaison de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes.

Ce document présente les résultats de l'enquête diffusée aux associations, collectivités, entreprises, services de l'État et tout acteur susceptible d'être en lien avec la problématique sur la région Centre-Val de Loire.

RÉSUMÉ

- Bonne participation à l'enquête ;
- Bonne représentativité des structures ;
- Nombreux acteurs concernés et investis sur la problématique ;
- Forte demande d'animation ;
- Demande de mise en réseau des acteurs ;
- Demande d'information et de retours d'expériences.



Définition d'une espèce exotique envahissante (EEE) ou espèce invasive

Espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou accidentellement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

4 critères indispensables :

- Exotique : introduite volontairement ou involontairement par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle
- Naturalisée : capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine
- Proliférante : capable de se multiplier et de se disperser très rapidement
- Impactante : ayant des impacts écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires

Enquête réalisée du 1 septembre
au 16 octobre 2022

46 questions posées

69 répondants,

59 réponses prises en compte

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

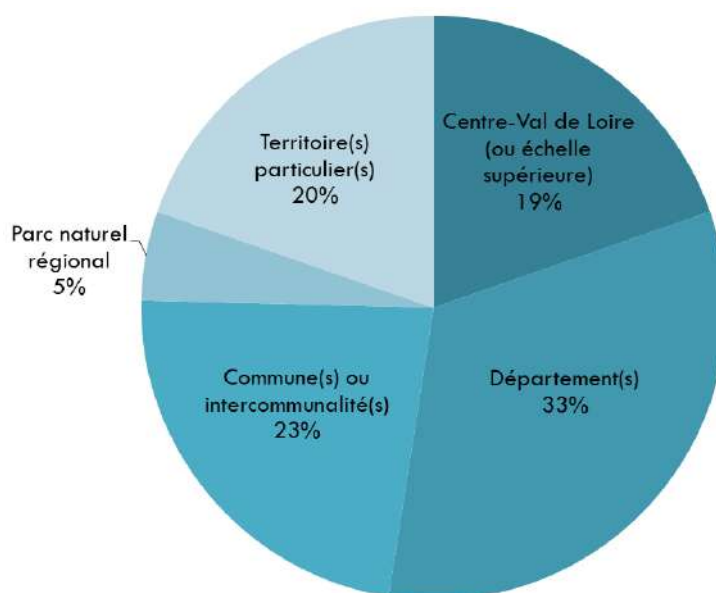
PRÉSENTATION

Type de structure	Nb de réponses	%
Organisme de recherche	1	2 %
État	4	7 %
Établissement public	5	8 %
Entreprise / gestionnaire	3	5 %
Collectivité	25	42 %
Association	20	34 %
Autre	1	2 %
N	59	100 %



Nombre de réponses par type de structures (n=59)
autre = syndicat des exploitants piscicoles de la Brenne

Territoires d'action des structures (n=59)
Territoire(s) particulier(s) : partie d'un département, forêts, bassins versants, réserves naturelles

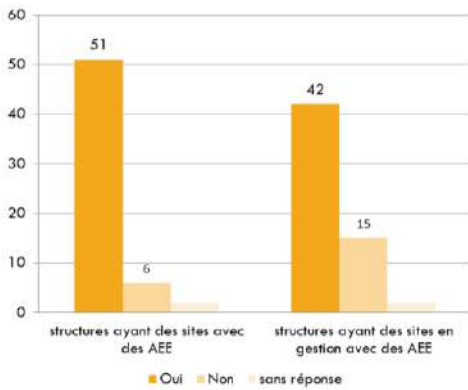


À RETENIR

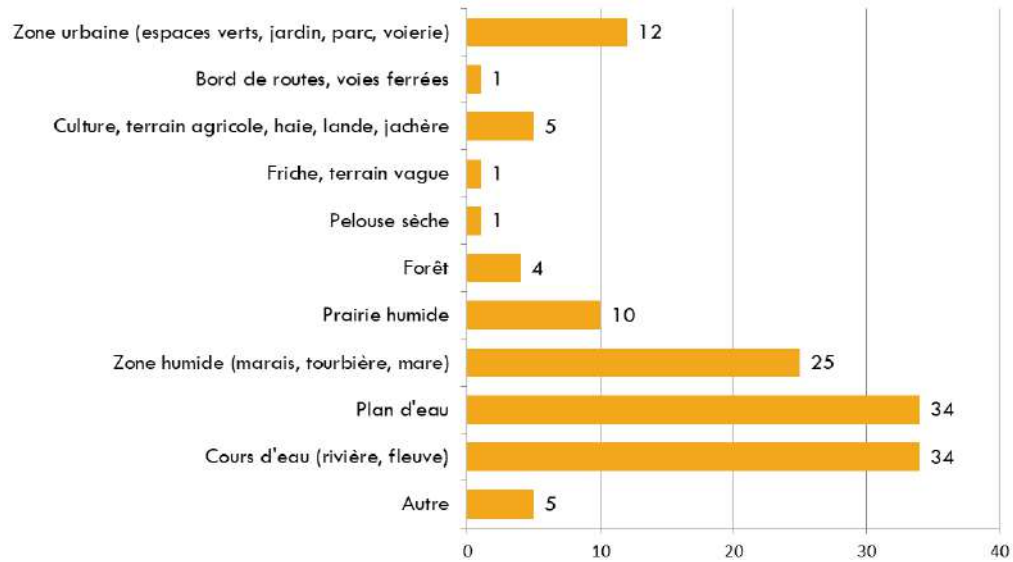
La majorité des structures ayant répondues à l'enquête sont des collectivités et des associations qui ensemble représentent les trois quarts des répondants. La majorité des acteurs travaillent à l'échelle départementale et dans une moindre mesure à l'échelle régionale ou supérieure ou à l'échelle communale ou intercommunale.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ÉTAT DES LIEUX



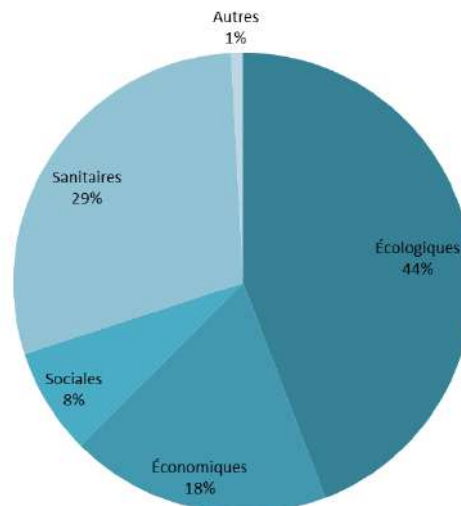
Pourcentage de structures ayant des sites gérés ou non avec présence d'AEE (n = 59)



Nombre de structures ayant cités des milieux comportant des AEE (n = 59)
autre : établissements autorisés, canal, lagunes



Espèces préoccupant le plus les structures (n = 59)



Préoccupation des structures concernant les impacts des AEE (n=59)
autre : législatif

32%

Des structures déclarent que les AEE sont en conflit avec des espèces protégées (écrevisses, odonates,

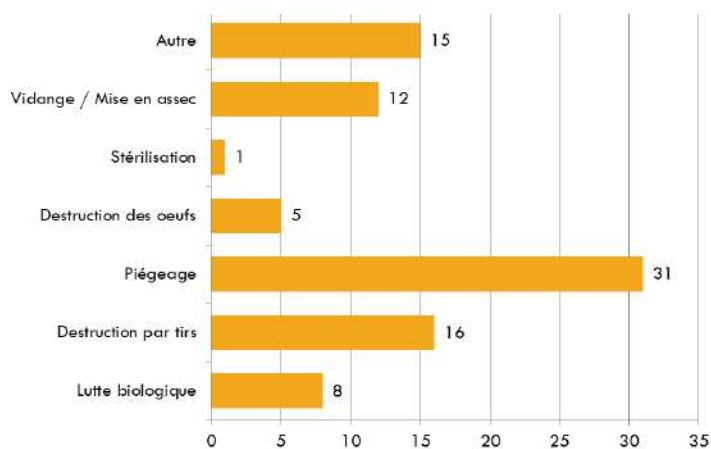
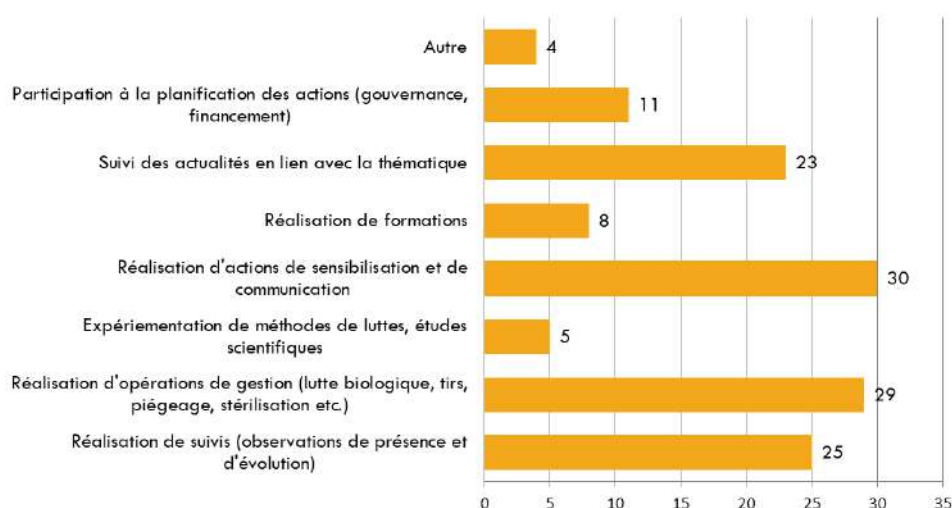
A RETENIR

La grande majorité des structures ayant répondu à l'enquête ont des animaux exotiques envahissants sur leurs territoires et notamment sur des sites gérés. Ces espèces sont présentes dans tous les milieux mais principalement dans les plans et cours d'eau et dans les zones humides mais aussi dans les zones anthropisées. 22 espèces exotiques envahissantes ont été citées par les acteurs et la plupart d'entre eux sont confrontés aux ragondins et aux écrevisses américaines. Ces espèces préoccupent les structures et notamment à cause de leurs impacts écologiques. En effet, 32% des structures déclarent que les AEE entre en conflit avec des espèces protégées.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES ANIMAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS

Nombre de structures impliquées
sur les différentes thématiques liées
aux AEE (n=59)
autre : mise en place de stratégie, aide
financières, implication législatives



Opérations de gestion pratiquées
par les structures (n=59)
autre : destruction de nids, lutte chimique,
capture avec destruction

84 % pensent poursuivre leurs actions de gestion

42 % pensent que leurs actions sont efficaces

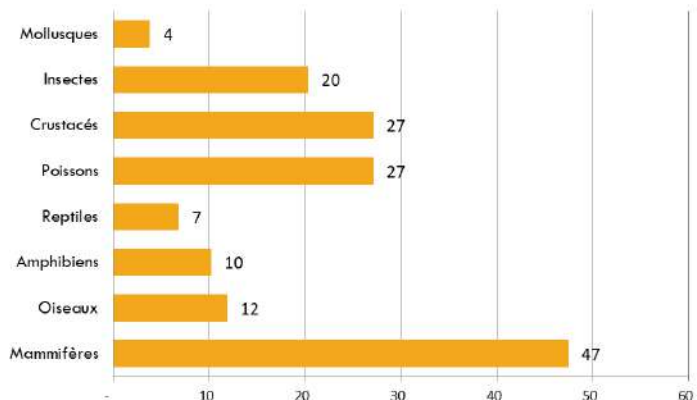
A RETENIR

De nombreuses structures mettent en place des actions contre les AEE. La moitié des structures réalisent des opérations de gestion, des actions de sensibilisation et de communication, des suivis ou encore le suivi d'actualité en lien avec cette problématique. Parmi les opérations de gestion, les structures effectuent du piégeage dans la majorité des cas et certaines testent d'autres techniques comme la lutte chimique, la destruction de nids ou la capture. La plupart des structures pensent poursuivre leurs actions mais les autres évoquent un manque de moyen pour continuer, ou un manque d'efficacité. En effet, seules 42 % des structures jugent leurs actions efficaces ou partiellement efficaces notamment parce que les moyens manquent, que la couverture des actions n'est pas homogène ou que les actions sont trop peu durables.

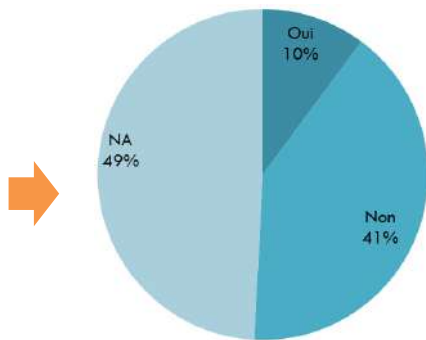
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES ANIMAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS

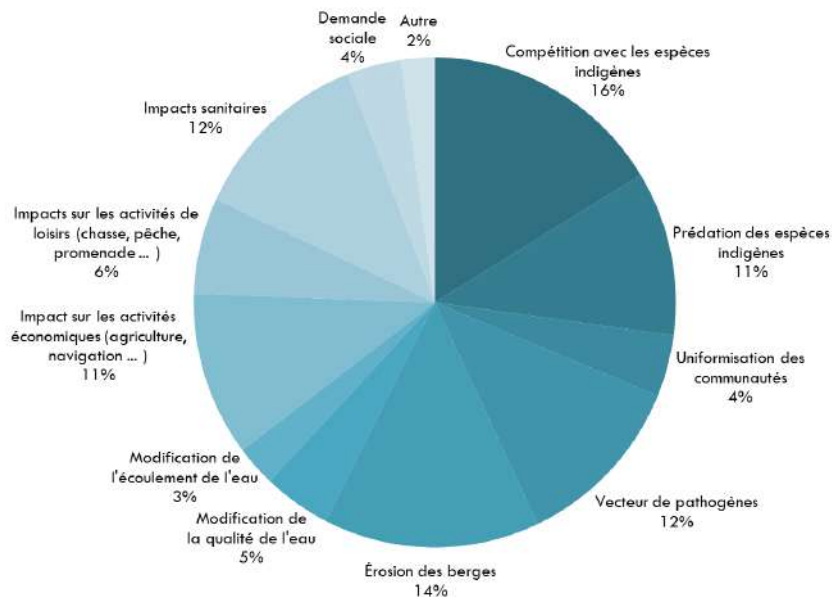
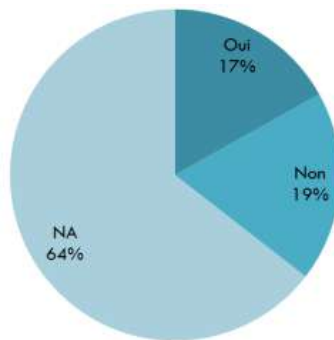
Pourcentage de structures mettant en place des actions contre chacun des taxons (n=59)



Structures menant des expérimentations sur les AEE (n=59)



Structures déclarant vouloir poursuivre leurs expérimentations (n=59)



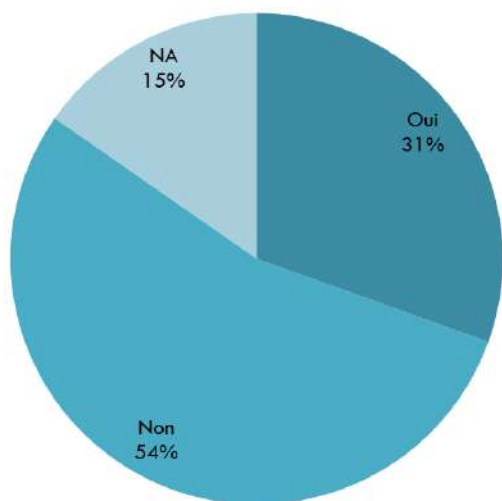
Raisons qui incitent les structures à intervenir contre les AEE (n=59)
autre : hybridation, application de la réglementation

A RETENIR

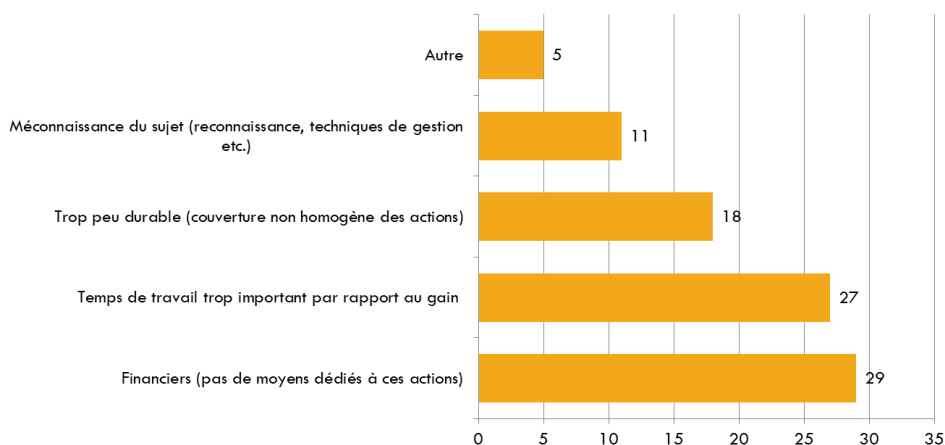
Les structures sont nombreuses à lutter contre les espèces invasives. La majorité met en place des actions contre les mammifères et dans une moindre mesure contre les poissons et/ou les crustacés. Afin d'améliorer la lutte contre les espèces, 10% des structures mènent des expérimentations sur de nouvelles techniques comme la détection génétique, la détection acoustique, l'étude d'impacts, le piégeage ou la mise en compétition. Néanmoins, seules 17% pensent les poursuivre. Les autres évoquent un manque de financement, d'idées à appliquer, un risque pour le reste de la biodiversité ou encore l'inefficacité des actions. Toutes ces actions sont motivées principalement par des raisons écologiques comme la compétition et la prédation avec les espèces indigènes, l'érosion des berges, le risque pathogène etc. Dans une moindre mesure, il est évoqué aussi les impacts économiques.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES ANIMAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS

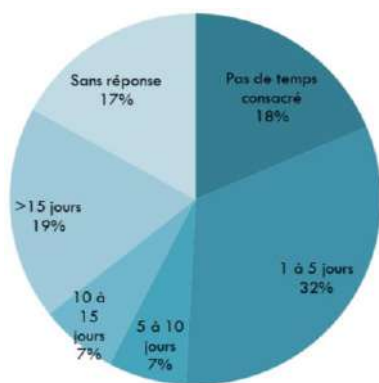


Pourcentage de structures déclarant vouloir mener d'autres actions contre les AEE (n=59)

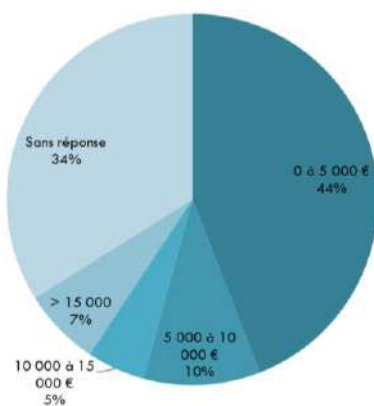


Freins rencontrés par les structures lors des actions menées (n=59)

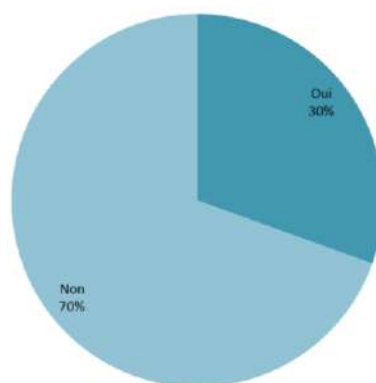
Autre : pièges d'espèces autochtones, dégâts sur le matériel, législation, accès aux propriétés privées



Temps consacré par les structures à la gestion des AEE (n=59)



Budget consacré par les structures à la gestion des AEE (n=59)



Proportion de structures ayant investi dans du matériel (n=59)

A RETENIR

La majorité des structures ne souhaitent pas mettre en place d'autres actions contre les AEE que celles déjà en place notamment à cause de plusieurs freins. Les principaux freins rencontrés sont le manque de moyens financiers, en effet, la grande majorité des structures consacrent moins de 5000 euros à ces actions et seules 30% d'entre elles ont investi dans du matériel. Ces actions sont financées grâce aux fonds propres des structures, à des fonds européens ou encore des subventions d'État. Vient ensuite le temps de travail trop important par rapport au gain et les effets trop peu durables de cette lutte. Les structures ne consacrent, dans la plupart des cas, que 5 jours maximum à la gestion des espèces animales exotiques envahissantes. Seul un tiers des structures accorde plus de 5 jours à la gestion.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

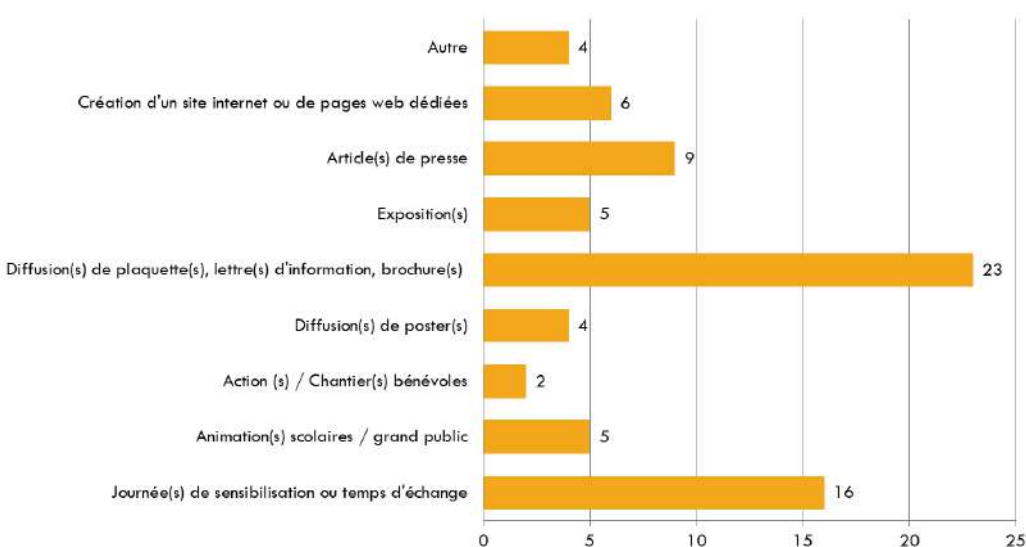
ACTIONS DE COMMUNICATION

62%

Des structures déclarent communiquer avec les autres structures en charge de la problématique

Des structures déclarent mener des actions de communication sur les AEE

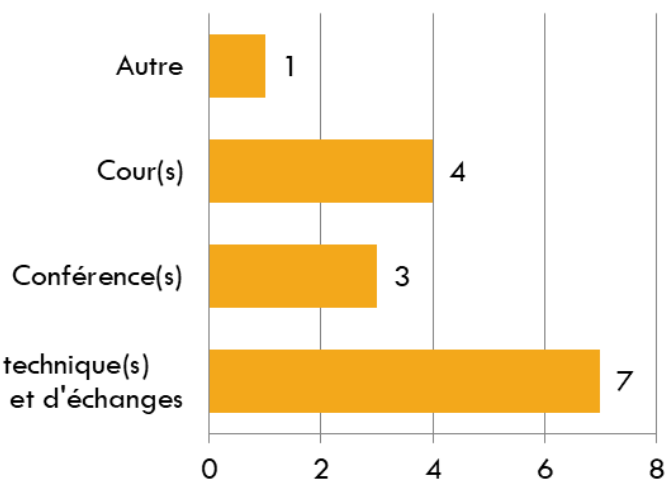
56%



Actions de communication et/ou sensibilisation effectuées par les structures (n=59)
Autre : formation, réseautage, diffusion d'information

Actions de formation effectuées par les structures (n=59)

Journée(s) technique(s) d'information et d'échanges



15%

Des structures déclarent mener des formations sur les animaux exotiques envahissants

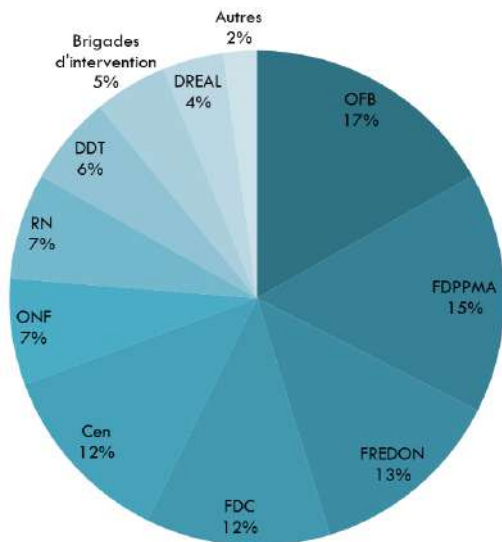
A RETENIR

Afin de communiquer sur les AEE, 62% des structures communiquent avec les autres structures en charge de la problématique et 56% mettent en place des actions et notamment la diffusion de plaquettes, lettres d'information ou brochure. Elles organisent également des journées de sensibilisation ou temps d'échange.

15 % des structures mettent également en place des formations qui se matérialisent par des journées techniques d'informations ou d'échanges, des cours ou encore des conférences.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ATTENTES DES ACTEURS

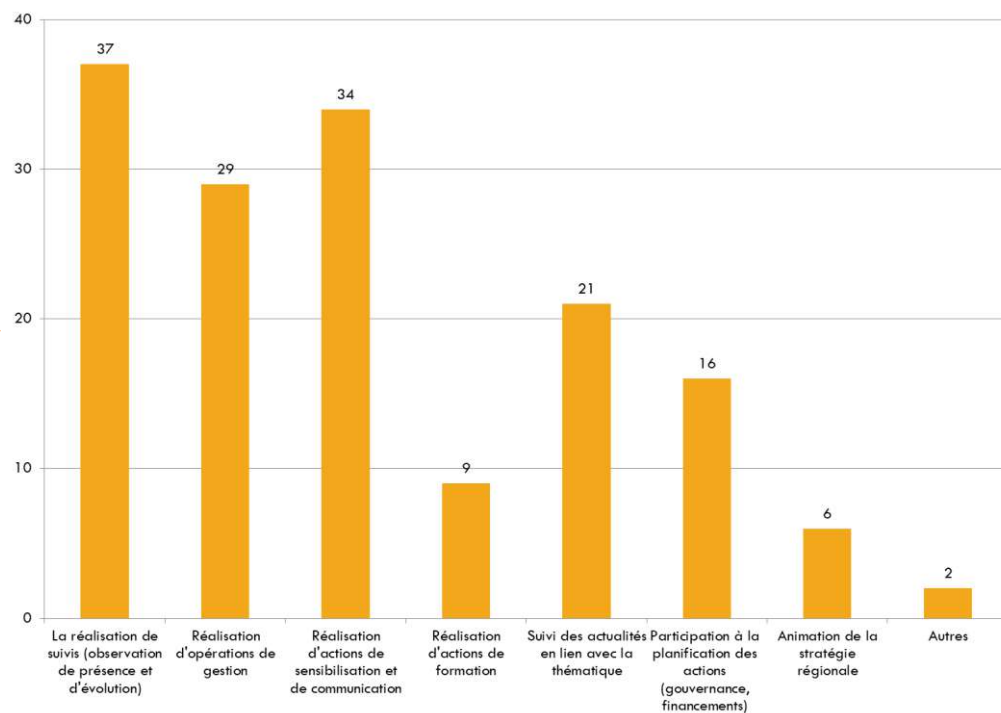


Acteurs désignés comme les plus à même de participer à la surveillance et réagir au plus vite contre l'arrivée des AEE

OFB : Office français de la biodiversité
FDPPMA : Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques
FREDON : Fédération départementale de lutte contre les organismes nuisibles
FDC : Fédération départementale des chasseurs
Cen : Conservatoire d'espaces naturels (Centre-Val de Loire et Loir-et-Cher)
ONF : Office national des forêts
RN : réserves naturelles
DDT : Direction départementale des territoires
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Autres : gardes particuliers, parcs naturels régionaux, DDCSPP, associations naturalistes, syndicats de rivières, gestionnaires

Nature des actions que pourraient mettre en place les structures (n=59)

Autre : réalisation de journées techniques, relais d'information

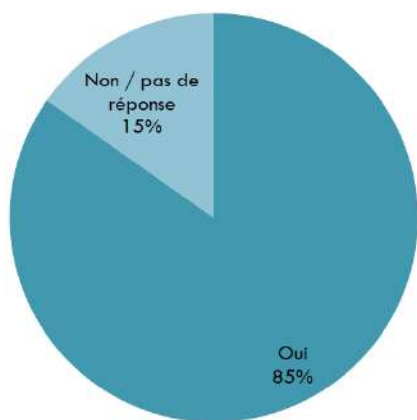


A RETENIR

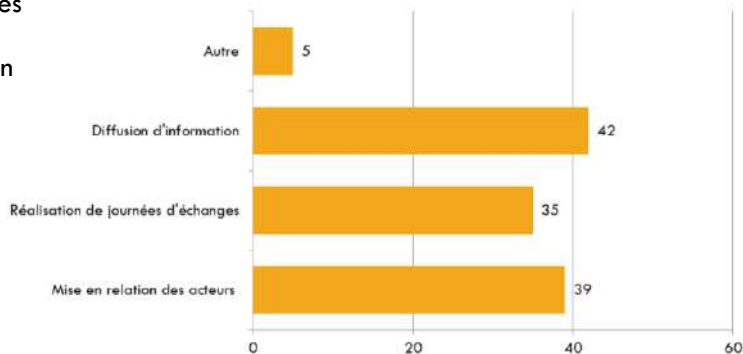
Les résultats de l'enquête montrent que les structures souhaitent une multidisciplinarité puisque de nombreuses structures ont été désignées comme les plus à même de participer à la surveillance et réagir au plus vite contre l'arrivée des AEE. Ces structures sont l'OFB, les FDPPMA, les FREDON, les FDC et les Cen à plus de 10%.

Les structures souhaitent aussi s'investir en mettant plusieurs actions en place et notamment de la réalisation de suivi, de la réalisation d'action de sensibilisation et communication, de la mise en place d'opération de gestion etc.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE



Pourcentage des structures ayant besoin de complément d'information sur les AEE (n=59)

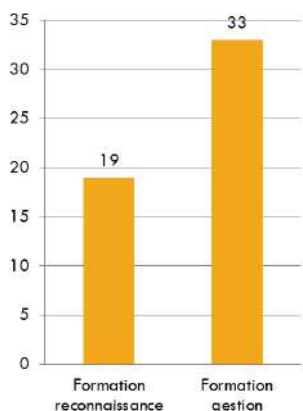


Attentes concernant le pilotage d'une stratégie régionale (n=59)
 autre : aboutir à des actions efficaces, actions grands publics, financements

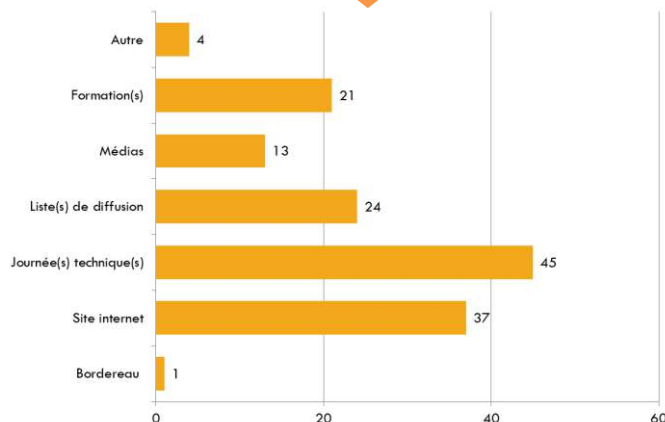
Type d'information	Nb de réponses	% de réponse
Fiches espèces (connaissance et gestion)	42	71
Méthodes de luttés et protocoles types	48	81
Liste hiérarchisée d'espèces	27	46
Cartes de répartition régionale	40	68
Fiches d'observation (suivis et inventaires)	27	46
Formations	10	17
Autre	1	2

Type de besoins des structures (n=59)
 Autre : des têtes de réseaux par taxon

Outils que les structures aimeraient pour partager des informations sur les AEE (n=59)
 autre : CDR national, espace partagé, new letter, fiche d'action par espèces



Formations souhaitées par les répondants (n=59)



A RETENIR

Afin de mettre en place de nouvelles actions, la plupart des structures expriment avoir besoin de plus d'informations sur les animaux invasifs et parmi le type d'information désiré, on retrouve les méthodes de luttés et protocoles types, la création de fiches espèces, et des cartographies. Elles souhaitent également avoir accès à une liste hiérarchisée et à des fiches d'observation, à des outils comme des journées techniques, un site internet, une liste de diffusion, des formations et notamment des formations gestion (n=33). Enfin, elles attendent de la part de la stratégie régionale la diffusion des informations, la réalisation de journées techniques et la mise en relation des acteurs. Elles souhaitent des outils tels que des journées techniques, un site internet ou une liste de diffusion afin de partager des informations.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

CONCLUSION

Le questionnaire s'est terminé par plusieurs questions ouvertes invitant les acteurs à s'exprimer librement sur leurs besoins et attentes vis-à-vis de la stratégie régionale et le Groupe de travail Faune invasive.

Les principales idées sont les suivantes :

- Mise en réseau d'acteurs et coordination ;
- Inclusion de divers acteurs ;
- Echanges facilités entre acteurs ;
- Coordination des actions et des acteurs ;
- Avoir accès à de l'information, des connaissances, des retours d'expériences, des fiches actions, des formations ;
- Avoir une base de données commune ;
- Une meilleure organisation des financements ;
- Un appui technique : aide et conseils à la gestion ;
- Une communication et une sensibilisation auprès du grand public et entreprises ;
- Accompagnement dans la mise en place de stratégies locales ;
- Une meilleure réglementation des espèces ;
- Création d'outils (liste hiérarchisée, cartes de répartition, retours d'expériences).



L'enquête a permis de mettre en évidence la nécessité de relancer une coordination régionale efficace sur les animaux exotiques envahissants. En effet, de nombreux acteurs sont confrontés à la faune invasive, sont impliqués sur la problématique et ont une volonté de poursuivre voir de développer leurs actions. Pour ce faire, beaucoup font part de leur besoin d'être en relation avec les autres acteurs, d'être informés sur la problématique via des retours d'expériences, de connaître les techniques de gestion existantes ou d'accéder à des formations. Ils souhaitent également être accompagné dans la mise en place d'action de gestion, de stratégie locale et que l'accent soit mis sur la sensibilisation et la communication notamment auprès du grand public et des financeurs.

La stratégie régionale sur la faune invasive donnera donc, dans un premier temps, la priorité à la mise en réseau des acteurs, la mutualisation de l'information et le soutien dans la mise en place d'actions de lutte.

Contact

Groupe de travail Faune invasive,
Cen Centre-Val de Loire
06 46 85 99 23
plantes_invasives@cen-centrevalde Loire.org
<https://www.cen-centrevalde Loire.org/groupe-plantes-invasives>

Document réalisé dans le cadre du GTFI,
avec le soutien financier de :



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement